

360 MEDICAL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 69.620 EUROS

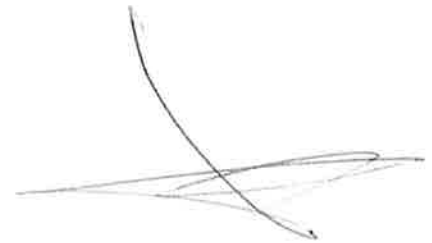
SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 2 AVENUE LACASSAGNE

799 630 942 RCS LYON

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN ET ANNEXES COMPTABLES

Certifié conforme
Grégoire PIGNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme Grégoire PIGNE'.

 Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 075 075	817 129	1 257 946	1 197 272
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes	728 885		728 885	258 960
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	21 066	909	20 157	
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	332 368	259 893	72 475	82 945
Immob. en cours / Avances et acomptes	14 548		14 548	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	167 172		167 172	211 926
Total actif immobilisé (III)	3 339 114	1 077 932	2 261 182	1 751 104
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 147 858	21 258	3 126 600	2 936 022
Autres créances	704 088		704 088	683 408
Charges constatées d'avance	63 864		63 864	74 700
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	2 945 971		2 945 971	2 720 759
Total actif circulant (IV)	6 861 782	21 258	6 840 524	6 414 889
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 200 896	1 099 190	9 101 706	8 165 993

 Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	69 620	69 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	99 373	92 173
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	6 962	6 857
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 990 510	1 340 452
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 358 039	650 163
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	3 524 503	2 159 265
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 855 435	2 732 856
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 865	1 592 462
<i>Personnel</i>	124 596	84 717
<i>Organismes sociaux</i>	149 703	178 425
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	530 465	507 582
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	32 587	31 593
Dettes fiscales et sociales	837 351	802 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	63 549	150 632
Produits constatés d'avance	1 498 004	728 461
Total des dettes (III)	5 577 203	6 006 728
Ecart conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	9 101 706	8 165 993

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois

Le règlement ANC n°2022-06 modifie la présentation de comptes (cf paragraphe sur le changement de méthodes comptables). Il impose également de ne pas reclasser les données comparatives de 2024 selon cette nouvelle présentation.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise SAS 360 MEDICAL, ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

CHANGEMENTS DE METHODES

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;

· La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;

· La modification et la simplification du plan de comptes ;

· La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

Au cas particulier de 360 MEDICAL, les seules incidences liées à la première application du règlement ANC n° 2022-06 sont les suivantes :

Au bilan :

· le poste « charges constatées d'avance » a été reclassé dans les créances d'exploitation, en dessous du poste « Autres créances », pour un total de 74.700 € au 31/12/2024 ;

· le poste « produits constatés d'avance » a été reclassé dans les dettes d'exploitation, en dessous du poste « Autres dettes », pour un total de 728.461 € au 31/12/2024.

Au compte de résultat :

· les comptes de transferts de charges figurent sur la ligne « Reprises sur amort. dép. et provisions » pour un total de 10.696 € au titre de 2024.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 922 312	1 140 609	258 960	2 803 960
Immobilisations incorporelles	1 922 312	1 140 609	258 960	2 803 960
- Constructions sur sol d'autrui		21 066		21 066
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
aménagement divers	77 429	29 623		107 052
- Matériel de transport	5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	217 638	2 475		220 113
- Immobilisations corporelles en cours		14 548		14 548
Immobilisations corporelles	300 271	67 711		367 982
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Prêts et autres immobilisations financières	211 926	3 880	48 634	167 172
Immobilisations financières	211 926	3 880	48 634	167 172
ACTIF IMMOBILISE	2 434 508	1 212 200	307 594	3 339 114

Les flux s'analysent comme suit :

Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
----------------------------------	---	-----------------------	------------------------	--------------------

Ventilation des augmentati

Immobilisations incorporelles	1 140 609
Immobilisations corporelles	67 711
Immobilisations financières	3 880

Augmentations de l'exercice	1 212 200
------------------------------------	------------------

Notes sur le bilan

Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
----------------------------------	---	---------------	----------------------	---------------------------

Ventilation des diminutions

Immobilisations incorporelles	258 960			
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières			48 634	

Diminutions de l'exercice	258 960		48 634	
----------------------------------	----------------	--	---------------	--

Immobilisations incorporelles

Traitement des logiciels créés en interne

Concernant les logiciels créés en interne, la société a retenu la méthode préférentielle consistant à activer les coûts de développement à l'actif et les coûts de la phase de recherche en dépenses.

Ces éléments sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, à savoir 3 ans.

Recherche et développement :

Les coûts de développement se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique, sont inscrits à l'actif.

L'inscription à l'actif du bilan des frais de développement se caractérise par la production immobilisée, soit 881 648.32 € au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

La société a retenu une durée d'amortissement de 5 ans.

L'amortissement des frais de développement commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui leurs sont attachés, c'est à dire au début de l'utilisation du résultat des développements

Au 31/12/2025, 728 884.74€ ont été comptabilisé à l'actif mais n'ont pas fait l'objet de mise en service. La mise en service se fera courant 2026.

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts & créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amo- tisse- ment	Amor- tisse- ments cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tisse- ments cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporées			466 079	351 050		817 129
Immobilisations incorporelles			466 079	351 050		817 129
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans			909		909
- Installations générales, agence et aménagements des construct						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans		42 850	17 126		59 976
- Matériel de transport	4 à 5 ans		5 203			5 203
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	5 à 10 ans		169 273	25 441		194 714
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			217 326	43 477		260 802
TOTAL			683 405	394 527		1 077 932

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	167 172		167 172
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 147 858	3 109 414	38 444
Autres	704 088	704 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	63 864	63 864	
Total	4 082 983	3 877 367	205 616

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 69 620,00 euros décomposé en 69 620 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	69 620	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	69 620	1,00

 Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 855 435	796 398	1 059 037	
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 322 865	1 322 865		
Dettes fiscales et sociales	837 351	837 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	63 549	63 549		
Produits constatés d'avance	1 498 004	1 498 004		
Total	5 577 203	4 518 166	1 059 037	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice	877 422			
(**) Dettes envers les associés				



Autres informations

Engagements de retraite

Etant donné la faible ancienneté des effectifs, les engagements d'indemnité de retraite ont été jugés non significatifs

LES BSPCE

A la date du 31 décembre 2025, il a été attribué 4.668 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) et 300 bons de souscription d'actions (BSA) donnant chacun droit à une action de la société.

S'ils sont exercés, ces BSPCE et BSA donneront ainsi lieu à l'émission potentielle de 4.968 actions, représentant une prime d'émission totale maximum de 1.120 K€.

 Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Clients - factures à établir	369 847
Charges sociales - produits à recev	9 868
Etat - produits à recevoir	560
Banque - Intérêts courus à recevoir	22 989
Total	403 264

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	63 864		
Total	63 864		

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	509 242
Dettes provis. pr congés à payer	24 142
Primes de bilan CAP	100 393
Charges sociales s/congés à payer	10 294
Charges sociales - charges à payer	23 788
Etat - autres charges à payer	13 244
Taxe d apprentissage CAP	1 970
Formation continue CAP	5 927
Total	689 001

 Comptes de régularisation

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 498 003		
Total	1 498 003		

360 MEDICAL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 69.620 EUROS

SIEGE SOCIAL : LYON (69003), 2 AVENUE LACASSAGNE

799 630 942 RCS LYON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2026

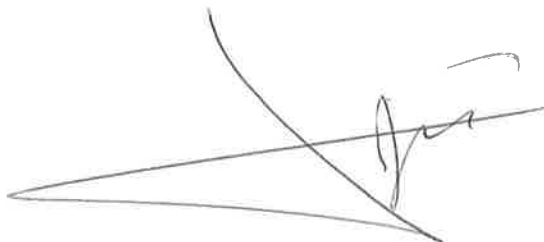
« TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à 1.358.038,74 €, en totalité sur le compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. »

Pour extrait certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.